

PROGRAMME POST PERMIS DES CONDUCTEURS NOVICES

PUBLIC CONCERNE :

Conducteur titulaire du permis de conduire d'une durée supérieure à 6 mois et inférieure à un an et qui n'a pas commis, durant la période probatoire, une infraction ayant donné lieu à un retrait de points ou ayant entraîné une mesure de restriction ou de suspension du droit de conduire.

DUREE : 7 h de formation théorique

NOMBRE DE STAGIAIRES : 6 minimum à 12 maximum

OBJECTIFS DE LA FORMATION :

Renforcer les compétences acquises en formation initiale et durant les premiers mois de conduite autonome.

Améliorer la capacité à percevoir les risques dans les différents modes de déplacement afin de prévenir la survenance d'accidents.

PROGRAMME :

PREMIER MODULE :

Comprendre la gestion des situations de conduite complexes

- Connaître le déroulement de la formation
- Etre capable de s'introspecter en tant que conducteur ou usager de la route.
- Etre capable d'échanger avec le groupe ses expériences de conducteur.
- Savoir exploiter les réponses des questionnaires afin de faire émerger les problématiques du groupe.
- Connaître les différents types de risques et leurs origines.
- Etre capable de mesurer son rapport au risque et le confronter à ceux du groupe.
- Comprendre par une analyse de situations complexes comment trouver des solutions.

DEUXIEME MODULE :

Etre capable de rendre son déplacement plus sûr et citoyen en choisissant des stratégies de mobilité responsables

- Etre conscient des conséquences de ses choix de déplacement associés aux influences du contexte.
- Etre capable de construire et d'anticiper de nouvelles stratégies de déplacement.
- Etre en mesure de s'interroger sur ses habitudes en matière de déplacement.
- Savoir associer ses déplacements à l'intérêt collectif et environnemental.
- S'engager oralement face à soi-même et vis-à-vis du groupe sur sa future posture d'usager de la route.